

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 25 mai 2018

10^{ème} Commission
N° CP-2018-5-10-2

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et
infantile

Service consulté

**PARTICIPATION FINANCIERE DE 405 534 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES
DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE POUR L'ANNEE 2018**

Résumé : Pour l'année 2018, il est proposé d'accorder une participation financière de 405 534 euros pour assurer le fonctionnement des sept Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), adossés aux centres hospitaliers pour le compte du Département et d'approuver un avenant modificatif à la convention liant le Département et le Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse et Sud Alsace – Site Hospitalier Saint-Jacques de THANN.

Lors de sa session budgétaire du 21 décembre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 406 000 € (inscrit au chapitre 65, nature 6568) pour participer financièrement au fonctionnement des Centres de Planification et d'Education Familiale.

L'article L. 2112-2 du Code de la santé publique précise que la planification familiale est une mission obligatoire du Département. Dans ce cadre, les Centres de Planification et d'Education Familiale réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre, à terme, l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Le dispositif de prévention haut-rhinois s'articule autour de neuf centres. Deux d'entre eux relèvent directement du Conseil départemental. Les sept autres sont adossés aux Centres Hospitaliers de Mulhouse, Altkirch, Thann, Sélestat (pour la couverture de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines), Saint-Louis, Guebwiller et Colmar pour le compte du Département.

Des conventions définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces derniers et fixent les différents temps de travail des 34 professionnels (médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales et secrétaires) affectés à ces missions.

L'actualisation 2018 ne bouleverse pas l'équilibre du dispositif, le total des équivalents temps plein financés (7,7) restant stable.

Un avenant est néanmoins nécessaire afin d'actualiser la répartition des quotités hebdomadaires des personnels du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site Hospitalier Saint-Jacques de Thann.

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales, des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées et des entretiens nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une interruption volontaire de grossesse.

Les actions de prévention à l'extérieur des centres (Questions d'Amour) ont largement été développées en partenariat avec la Santé Scolaire, sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, en établissements spécialisés et auprès d'adultes relais.

Ainsi, plus de 17 000 Haut-Rhinois ont bénéficié de l'ensemble de ces actions en 2017, par ses 41 points d'accès à un centre ou auprès d'un médecin « réseau » et ses actions de prévention dans 57 collèges et 21 lycées de notre département.

La participation départementale aux sept Centres de Planification et d'Education Familiale nécessite un crédit de 405 534 € réparti entre chaque bénéficiaire selon le détail précisé en annexe et sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif au programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Programme 2967, Service 010.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 18 mai 2018.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver et d'autoriser le versement des participations au fonctionnement de sept Centres de Planification et d'Education Familiale, selon le détail précisé en annexe au présent rapport ; ces participations feront l'objet d'acomptes trimestriels.
- de prendre acte que les dépenses, d'un montant total de 405 534 €, seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif au programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Code programme 2967, Service 010.
- d'approuver l'avenant 2018 avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site Hospitalier Saint-Jacques de Thann joint en annexe au présent rapport.
- de m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT